

AFFAIRE N° 24.

OBJET : ECLAIRAGE DE TERRAINS DE SPORTS
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DE 40 % DU MINISTERE DU
TEMPS LIBRE (F.N.D.S.)

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le programme d'éclairage de terrains de sports de la Ville était prévue la réalisation :

- de 4 terrains à Champ-Fleuri
- du terrain de foot-ball des Deux-Canons
- du terrain de foot-ball du Butor

Le montant des travaux s'élevait respectivement à 472 000 F, 338 000 F et 408 670 F.

Le financement pourrait s'établir de la manière suivante :

- Pour Champ-Fleuri :	
. Subvention F.N.D.S.....	188 800 F
. Emprunt C.D.C.....	283 200 F
TOTAL.....	<u>472 000 F</u>
- Pour les Deux-Canons :	
. Subvention F.N.D.S.....	135 200 F
. Emprunt C.D.C.....	202 800 F
TOTAL.....	<u>338 000 F</u>
- Pour le Butor :	
. Subvention F.N.D.S.....	163 400 F
. Emprunt C.D.C.....	245 270 F
TOTAL.....	<u>408 670 F</u>

Je vous demande donc de m'autoriser à solliciter du Ministère du Temps Libre (F.N.D.S.) une subvention s'élevant à 40 % du coût des travaux et correspondants aux montants précités.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Recu de la Préfecture
de la Réunion
le 21/02/2002*